



COMMUNE DE BENQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°29_2025

=====
Date de convocation : 18/12/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	:	19
Présents	:	15
Votants	:	19

Nombre de suffrages exprimés

Pour	:	19
Contre	:	0
Abstentions	:	0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET, Maire.

Présents : BICHAUD Emmanuel, CANDAU Jean-Marc, CLAVE Moïse, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, HERMAN Eliane, LABARBE Julie, LAMOTHE Marie-Christine, LE BIGOT Christophe, LUCBERNET Julien, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, PRINCE Jean-François, SONNEVILLE Jean-Luc

Absents excusés et représentés : COMPAGNET Joëlle (ayant donné pouvoir à LAMOTHE Marie-Christine), JOUANY Dorothée (ayant donné pouvoir à BICHAUD Emmanuel), KUBLER Danielle (ayant donné pouvoir à MASSAROTTO Philippe), VLAMINCK Alexia (ayant donné pouvoir à SONNEVILLE Jean-Luc)

Secrétaire de séance : LUCBERNET Julien

Objet : Tarifs de location des salles communales et occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a récemment procédé à l'aménagement de la salle des Granges du Marquis, ainsi qu'à l'acquisition de vaisselle destinée à être mise à disposition des utilisateurs.

Afin de tenir compte de ces améliorations et d'ajuster l'offre aux besoins exprimés, il est proposé de modifier les tarifs de location des salles communales, en intégrant, pour la salle des Granges du Marquis, l'option de location de vaisselle fixée à 30 €. Par ailleurs, pour les locations incluant un repas, la capacité d'accueil est limitée à **50 personnes**.

Enfin, il est également précisé que la location de la salle des Granges du Marquis demeure possible uniquement en journée, les conditions pouvant être réévaluées ultérieurement en fonction des demandes.

L'application des nouveaux tarifs se fera à compter du **1^{er} janvier 2026**.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **DÉCIDE** d'approuver les tarifs des salles communales et d'occupation du domaine public tels qu'annexés à la présente délibération.

- **PRÉCISE** que ces tarifs seront applicables à compter du **1^{er} janvier 2026**.

- **PRÉCISE** que la présente délibération approuvant les nouveaux tarifs des salles communales et d'occupation du domaine public abroge et remplace les délibérations précédentes.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces y rapportant.

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29/12/2025 s'y rapportant.

ID : 040-214000374-20251222-29_2025-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire, Pierre MALLET

Le secrétaire de séance,

